

## **Directive pour l'examen de module**

---

Assurance de transport

Version 29.10.2012

## Objectifs

---

Le candidat / la candidate est en mesure

- de constater un besoin d'assurance, compte tenu des lacunes, et d'indiquer les couvertures d'assurance adéquates ;
- d'appliquer les Conditions générales d'assurance et les principales conditions complémentaires à des cas qui lui sont soumis, en tenant particulièrement compte de l'étendue de la couverture ;
- de décrire les éléments essentiels de l'analyse du risque, d'expliquer la structure des tarifs de primes et d'exposer les bases du calcul des primes.

## Matières d'examen

---

### 1. Branches d'assurance et conditions

#### Conditions pour polices

- Conditions pour polices (CP 2006)

#### Marchandises

- Marchandises (CGAT 2006) et les clauses relatives 1 à 12
- Véhicules routiers pour propre compte (CGAR 2006 Propre compte - Suisse) et les clauses relatives 21 à 28
- Valeurs (CGAV 2006)
- Dispositions relatives aux maxima valeurs
- Dispositions relatives à l'expédition valeurs
- Expositions (CGAT 2006)
- Collections de voyageurs
- Manutentions (également sous la forme de couverture de la responsabilité)
- Appareils et instruments

#### Corps

- Corps maritimes
- Corps fluviaux
- Matériel roulant

### Assurances de patrimoine

- Responsabilité du camionneur (CGAR 2008 – Camionneur)
- Responsabilité du commissionnaire de transport (CGAR 2008 – Transitaire)
- Responsabilité de l'entrepoteur
- Perte d'exploitation transport
- Amendes contractuelles

## Exigences

---

### Taxonomie

(explications dans la partie générale des directives)

#### 2.1 Objectif et importance économique de l'assurance transport

- Reconnaître l'objectif et l'importance économique de l'assurance Transport et savoir en expliquer les effets 6
- Délimitation entre les différentes branches des assurances de choses et de patrimoine 4

#### 2.2 Formes d'assurance

- Etendue de la couverture, prestations et autres caractéristiques 4
- Champs d'application, combinaisons et compléments possibles 5
- Principes régissant la détermination des prestations et des sommes d'assurances adéquates 3
- Application des différentes formes d'assurance sur la base de cas concrets 5
- Avantages et inconvénients de certaines formes d'assurance pour le preneur d'assurance et l'assuré 6

#### 2.3 Tarifs des primes

- Bases applicables au calcul des primes 4
- Eléments constitutifs de la prime 4
- Structure des tarifs de primes spécifiques à la branche 4
- Fonction des éléments de tarification 4
- Formes de décomptes 2
- Possibilités, conditions et modalités d'adaptation des primes en fonction de la sinistralité individuelle

	4
<b>2.4 Conditions générales, particulières et complémentaires; dispositions légales</b>	
- Structure et teneur des conditions générales, particulières et complémentaires	5
<b>2.5 Conclusion et gestion du contrat, sinistre</b>	
- Conclusion du contrat	3
- évaluation du risque par l'assureur	
- fixation de la somme d'assurance et de l'étendue de la couverture	
- début de l'assurance, respectivement de la couverture	
- acceptation du risque	
- établissement du contrat	
- Gestion du contrat	3
- modifications contractuelles	
- changement de propriétaire	
- inclusion de risques supplémentaires	
- augmentation des prestations pendant la durée du contrat	
- aggravation ou diminution du risque, suppression du risque	
- contrôle du risque	
- extinction de la couverture d'assurance	
- Sinistre	4
- obligations en cas de sinistre	
- reconnaissance de l'obligation d'indemniser	
- montant du dommage	
- indemnité	
- justification des prétentions	

- concours de responsabilités
- situation contractuelle après le sinistre

## Déroulement des examens

---

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p. ex. questions à choix multiple.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable mis à disposition par l'AFA.

## Durée de l'examen

---

120 minutes

## Moyens auxiliaires

---

Les machines à calculer non programmables (sans fonction de sauvegarde ni d'accès à internet) pourvues uniquement des fonctions de base ainsi que du papier pour prendre des notes sont autorisés.

D'autres moyens auxiliaires sont interdits. Des feuilles pour prendre des notes sont mises à disposition au lieu d'examen. Toutes les feuilles seront ramassées à la fin de l'examen. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par **une** personne.